

# Éditorial

## L'avenir de la psychiatrie dans une démocratie d'opinion

### *The future of psychiatry when democracy depends on public opinion*

Jacques HOCHMANN\*

*L'opinion publique est celle de ceux qui n'ont pas d'idées.*  
Oscar Wilde

**N**ous vivons sous un régime particulier, celui de la démocratie d'opinion, voire de la dictature de l'opinion. Ce sont les sondages qui décident de ce qui est bon en politique, en économie ou simplement et quotidiennement pour la consommation courante. Ce sont les sondages qui, de plus en plus, déterminent l'éthique de nos sociétés. Il restait un champ où les sondages n'avaient pas encore établi leur empire, celui de la science qui, comme nous le rappelait jadis Gaston Bachelard, commence par dire non à l'opinion courante, s'élève contre elle et établit des lois contraires à l'évidence. L'opinion, selon Bachelard, se trompe généralement sur le plan scientifique. Elle succombe aux obstacles épistémologiques qu'accumule l'évidence sensible et dont l'homme de science essaie de triompher. L'opinion a soutenu que le soleil tournait autour de la terre. Elle a mis longtemps à accepter et refuse encore, à plus de 50% dans le monde, d'accepter les principes darwiniens de l'origine des espèces dans leur variabilité et

la sélection naturelle des plus aptes. Elle continue à se montrer réticente devant la découverte freudienne de l'importance de la sexualité infantile dans l'organisation mentale de l'individu. Depuis l'âge des Lumières, dans les sociétés occidentales, un domaine limité, celui de la science, avec ses méthodes empiriques, l'accumulation de ses connaissances, leur publication et leur soumission au contrôle des pairs, échappait à la montée parallèle du poids de l'opinion publique. Avec l'instauration des gouvernements démocratiques, on continuait à distinguer, du moins en principe, la loi de la cité, expression directe ou indirecte de la majorité des citoyens, de la loi scientifique, souvent formulée au départ par des individus isolés, à contre courant de l'opinion générale, et admise peu à peu par l'ensemble d'une communauté relativement réduite de sujets partageant une formation, des connaissances et une expérience particulière. Il n'a certes pas manqué de scientifiques ou de philosophes pour outrepasser cette distinction et prétendre imposer, comme l'entendait le Comte de Saint-Simon en poursuivant l'ambition de Jeremy

\* Éditorialiste invité  
Professeur de  
psychiatrie de l'enfant.  
[hochmann.jacques@  
wanadoo.fr](mailto:hochmann.jacques@wanadoo.fr)

Bentham, un gouvernement des savants et des ingénieurs qui appliquerait à l'organisation de la société les lois de l'économie, de la statistique voire de la biologie. On sait à quels excès ce scientisme a conduit. C'est aujourd'hui un totalitarisme inverse qui nous menace. Avec la diffusion de l'information, la science s'est laïcisée. L'expert, qui continue paradoxalement à être invoqué par les gouvernements, parfois en lieu et place des représentants élus du peuple, perd de son prestige. Chacun désormais s'estime capable sinon de l'égaliser en autorité, du moins de lui faire dire ce qu'il souhaite et de le rejeter ou de le disqualifier si son avis déplaît. Un marché concurrentiel des experts s'installe où chaque consommateur prétend dicter son libre choix. L'expert devient ainsi un fournisseur dont les avis, comme n'importe quel produit, sont promus par une publicité qui vise non plus à convaincre les autres experts mais le public au sens large, seul juge, en dernier ressort, de leur pertinence. Les arguments classiques de preuve, utilisés naguère dans des débats scientifiques restreints aux seuls spécialistes, sont désormais noyés et déformés dans une rhétorique adressée à l'opinion dans son ensemble. Leur publication par les grands moyens de communication l'emporte en impact sur leur publication dans les revues scientifiques. Elle assure crédit et crédits et préfigure, dans certains cas, une législation qui leur donne force de loi. Les régimes totalitaires, prétendument fondés sur une politique scientifique, ont donné les premiers exemples de cette confusion entre la loi de la cité et la loi scientifique et de cette annexion de la seconde par la première. On rappellera la mise hors la loi de la psychanalyse comme « science juive » ou « science bourgeoise », la proclamation par la loi de l'inégalité des races humaines ou de l'hérédité des caractères acquis. Aujourd'hui, cette soumission de la recherche scientifique à l'opinion majoritaire et son encadrement par le pouvoir politique gagne les pays démocratiques. Les sciences dites dures où le niveau de preuve est élevé, c'est-à-dire facilement quantifiable et reproductible, et qui se fondent sur des modèles théoriques éprouvés et généralisés à un très grand nombre de domaines, résistent encore, malgré l'orientation qui leur est de plus en plus donnée par leurs financeurs publics ou privés, en fonction de leur rentabilité espérée, c'est-à-dire en fonction d'un marché où l'opinion formée par la publicité est souveraine. La position des sciences dites humaines est beaucoup plus fragile. Elles reposent plus sur la réflexion et sur un souci de cohérence rationnelle que sur la stricte

analyse des données objectives. Ces données elles-mêmes sont dépendantes du regard porté sur elles et mériteraient, dans certains cas, plutôt d'être qualifiées d'intersubjectives tant y prend d'importance le rôle de l'observateur, sa manière de collecter et de sélectionner ces données ainsi que le regard qu'il porte sur elles. C'est pourquoi, dans les années 60, un philosophe, également physicien, Michael Polanyi, proposait un moratoire aux sciences humaines, en les engageant, dans l'intérêt même de leur développement, à renoncer temporairement à une étiquette scientifique qu'il estimait encore largement usurpée. Cette prudence n'a pas toujours été partagée. Afin de conserver dans les universités et dans les industries de la santé une part de budget et une portion de pouvoir, la psychiatrie et la psychologie clinique, pour ne parler que d'elles, se sont évertuées à tordre leurs données et à faire grimacer leurs méthodes pour se donner l'apparence de la neurobiologie et laisser croire à une rigueur qu'elles étaient loin de partager avec les « vraies » neurosciences. C'est dans cette perspective étroitement corporatiste qu'il faut, en partie, comprendre le retour en force du kraepelinisme dans le DSM-III et ses successeurs et l'irrésistible ascension du béhaviorisme. La prétention à une évaluation de certaines des méthodes répondant aux critères des sciences « dures » étant largement exagérée, leurs défenseurs les plus engagés se sont curieusement tournés vers le législateur. Arguant d'un consensus international (sans pouvoir préciser sur quelles constatations anatomophysiologiques ou génétiques ou sur quelles mesures ce consensus était fondé) ils ont réclamé des instances parlementaires une légitimité que la science seule ne pouvait leur donner.

Le cas de l'autisme est, à cet égard, emblématique. Mécontentes des soins donnés à leurs enfants et des attitudes des équipes de soins qu'elles estimaient culpabilisantes à leur égard, des associations de parents, aux États-Unis d'abord, en Europe ensuite, ont réclamé l'abandon de toute référence psychodynamique ou simplement relationnelle dans la compréhension et le traitement des troubles autistiques. En même temps, elles ont exercé une pression sur les instances qui révisaient les critères diagnostiques de ce qui était devenu les « troubles envahissants du développement » ou, plus récemment, « les troubles du spectre autistique », pour que ces critères permettent d'inclure un nombre croissant d'individus justiciables d'un accueil social individualisé et d'une aide spécifique. C'est ainsi

que la prévalence de l'autisme et des troubles qui lui sont associés est passée, en trois ou quatre ans, de un pour mille à près de un pour cent de la population, voire même à trois pour cent dans des enquêtes récentes en population générale. En France, c'est une loi (du 11 décembre 1996) qui a donné à l'autisme ainsi conçu le statut de handicap. C'est aujourd'hui un dossier de presse ministériel qui affirme que ce handicap ne doit en aucun cas être diagnostiqué comme une « psychose » ou une « maladie psychotique » et enjoint de « sortir définitivement... de phantasmes qui conduisent à culpabiliser les mères les rendant responsables d'un handicap qu'elles subissent et à multiplier les mauvais diagnostics ». (Dossier de presse du Secrétariat aux personnes handicapées, juin 2009). Il ne s'agit pas ici de nier l'influence désastreuse qu'ont pu avoir sur des équipes souvent jeunes et insuffisamment formées des auteurs tonitruants qui tenaient, alors, sans fondement scientifique, un langage dogmatique d'autant mieux accueilli qu'il rencontrait parfois, dans l'intimité des membres de ces équipes, une révolte contre les traditions et les institutions, plus généralement contre la famille, alors dans l'air du temps. Il ne s'agit pas non plus de minimiser les dégâts produits par l'arrogance de certains psychanalystes, par leur refus, peut-être lié à un contre-transfert mal analysé, de collaborer avec les familles et de prendre en compte leur demande légitime d'un engagement plus actif dans une démarche éducative et dans une collaboration avec l'école. Alors triomphante, la psychanalyse, sous certaines plumes, s'est crue seule au monde et a méprisé outrageusement les apports des neurosciences, des sciences cognitives et des sciences de l'éducation ainsi que les progrès de la génétique. Le retour du balancier était inévitable : d'où la réaction des associations de familles et leur conversion massive à un déterminisme neurobiologique et génétique étroit, qui n'est, pour l'heure, basé sur aucune donnée généralisable au plus grand nombre et que récuse, en privé sinon en public, les meilleurs des neurobiologistes et des généticiens. Expliquer toutefois n'est pas justifier. Quels que soient les droits des familles d'enfants autistes à la compassion voire à l'indignation devant les maltraitances dont elles ont été l'objet, quelle que soit leur légitimité à faire entendre leur voix pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur les besoins de leurs enfants et sur leurs souhaits de prises en charge adaptées, les associations de parents ne sauraient dicter, à elles seules, comme elles le prétendent aujourd'hui, une

« pensée unique » de l'autisme. Leur expérience leur permet de faire des constatations que les professionnels doivent entendre. Elles doivent être informées de manière précise des pratiques thérapeutiques, éducatives ou pédagogiques dont leur enfant fait l'objet ainsi que des présupposés théoriques qui guident ses pratiques. Mais, à moins de dénier toute fonction à une formation professionnelle, souvent coûteuse, longue et approfondie, on ne voit pas ce qui pourrait les autoriser à choisir entre les théories et à décréter que seule telle pratique serait désormais acceptable. Or c'est, pourtant ce qui se passe. Qu'une université ose inscrire dans son programme de formation continue un séminaire sur l'autisme et les psychoses infantiles et, aussitôt, une présidente d'association réclame, selon elle au nom de tous les parents indignés, la suppression de ce séminaire au prétexte de la présence, dans son titre, du mot honni de « psychose ». Qu'un centre de ressources autisme officiel mette dans son programme une étude de la place de la psychanalyse dans la compréhension de l'autisme et c'est un déluge de plaintes au ministère, à la préfecture, à la DDASS. Sous la pression des associations les plus extrémistes, un plan autisme a été promulgué. Il prévoit la mise en place d'un « socle théorique commun » qui s'imposera désormais à tous les organismes de formation initiale et continue. Ce socle théorique est en cours d'élaboration et la méthode choisie pour l'élaborer semble exclure la quasi totalité des connaissances psychopathologiques accumulées depuis un demi-siècle par les cliniciens français. Elle ne tient compte, pour l'essentiel, que des publications parues dans des revues anglo-saxonnes dont, dans les années soixante-dix, tous les psychanalystes ont été exclus et qui pratiquent une véritable censure des travaux d'inspiration psychodynamique. Ceux-ci ne peuvent former actuellement qu'une littérature grise, sans impact sur les choix politiques. Même si, çà et là, dans la littérature scientifique américaine, on voit surgir quelques insatisfactions, celles-ci sont insuffisantes pour s'opposer à des lobbies puissants, riches et remarquablement organisés comme l'Autism Society of America. Pourtant la multiplication des co-morbidités, la masse des diagnostics de « troubles non spécifiés » dont le nombre dépasse considérablement celui des troubles spécifiques, montrent à l'évidence les limites des DSM-III puis IV. Les sciences cognitives modernes ont fait justice des simplifications du béhaviorisme. L'autisme est défini comme un trouble « neurodéveloppemental » sans qu'ait jamais été

confirmées les anomalies du développement neuronal qui le caractériserait. Il est dit « hautement » génétique sans que, parmi la masse considérable de gènes candidats, ait été individualisé un ou plusieurs gènes qui seraient responsables de plus de 15% des troubles observés. Malgré toutes ces incertitudes, un discours convenu se répand sur internet et dans la grande presse qui devient le seul admis, qui ne laisse plus place au doute et, ce qui est plus grave, qui paralyse la recherche et l'innovation. Se drapant dans les vêtements empruntés d'une fausse science, quelquefois ornés d'affirmations rapides de quelques scientifiques peu scrupuleux, qui n'hésitent pas à exprimer devant les médias beaucoup plus que ce que leur savoir autorise, ce discours renvoie aux poubelles de l'histoire un autre savoir clinique

et psychopathologique, encore modeste, mais dont les effets, certes insuffisamment formalisés et évalués, semblaient inciter à poursuivre dans une voie ouverte depuis un demi-siècle. Aucune découverte nouvelle ne justifie le changement de paradigme actuel dans l'autisme, imputable seulement à un mouvement de l'opinion. L'exemple de l'autisme doit nous faire réfléchir. Ce qui se passe dans un champ risque de se passer ailleurs. Les nouvelles attitudes qui émergent devant la dangerosité attribuée aux schizophrènes, la sensibilité nouvelle aux comportements sexuels pervers témoignent de changements profonds dans l'opinion. Imposeront-ils, à leur tour, une modification de nos théories et de nos pratiques, voire une législation indiquant ce que nous devons penser et faire ? ■

Communiqué

**La création comme processus de transformation de soi-même et du monde**

**Halle Saint-Pierre**  
**2, rue Ronsard, 75018 Paris**  
 Métro Anvers, Abbesses

**Cycle de conférences débats organisé par l'INECAT**  
**Institut National d'Expression, de Création, d'Art et Thérapie (Paris)**  
**Sous la direction et l'animation du Dr Jean-Pierre Klein,**  
**psychiatre et art-thérapeute**

**Les 2<sup>es</sup> ou 3<sup>es</sup> samedis à partir de janvier 2010 de 14h30 à 16h30**  
 Entrée libre

*Principes et philosophie de l'art-thérapie*  
*Comment "sortir d'un monde faux ?" (Artaud)*  
*La "symbolisation accompagnée" de l'art-thérapie nous restaurera-t-elle dans nos désirs et nos forces vives ?*

*Réflexions et théorisations de psychiatres, psychothérapeutes*  
*et d'artistes/art-thérapeutes, en arts plastiques, arts de la scène, et de l'écriture*  
*Possibilité de crédits pour les médecins (FMC)*

[www.inecat.org](http://www.inecat.org)

09/01/10 ; 13/02/10 ; 13/03/10 ; 10/04/10 ; 08/05/10 ; 12/06/10

Réservation souhaitée à [kleinjp@orange.fr](mailto:kleinjp@orange.fr)

Possibilité d'inscription sur place

16/01/10 (3<sup>e</sup> samedi) J.-P. Klein : L'assassinat de la production individuelle de sens  
 13/02/10 C. de Vareilles, plasticien, art-thérapeute : La liberté guidant le peuple  
 13/03/10 R. Nahoum, peintre, art-thérapeute, R.-L. Richaud, maïeute psychanalyste, A. Languille, gestalt-thérapeute : La rencontre avec l'œuvre - la rencontre à l'œuvre ; La création adolescente réactive à l'œuvre d'art  
 10/04/10 P. Laurin, plasticien, art-thérapeute : L'entour  
 08/05/10 F. Dingremont, doctorant à l'EHESS en esthétique : La fiction, le jeu, la tromperie dans les logiques ambiguës de l'art contemporain  
 19/06/10 (3<sup>e</sup> samedi) J.-P. Klein, auteur de théâtre, Le théâtre ou : le vivant à l'œuvre  
 Conclusions du séminaire et perspectives